



Séparation et céder sa part

Par Just Me

Bonjour,

Je suis séparé de mon conjoint dont nous avons un appartement en commun.

Nous l'avons mis en vente mais celui-ci ne se vend pas.

La situation perdure et financièrement cela devient très compliqué.

Est-il possible que je lui cède la part de l'appartement à mon ex conjoint ? En sachant qu'il n'est pas encore fini d'être payé.

Merci par avance

Par Henriri

Hello !

Justme, qu'entendez-vous par "céder", c'est "vendre" ou "donner" votre part de l'appartement (avec la fiscalité correspondante) ?

Autre question, qui a contracté l'emprunt en question, vous deux ou un seul des deux ?

Dernière question : l'appartement ne se vend pas... au prix que vous avez fixé, éventuellement surestimé, bien que des acheteurs se soient montrés intéressés ? Ou vous voulez dire qu'il ne se vend pas même à un prix éventuellement "bradé" car il n'a eu aucune visite au pire ?

A+

Par isernon

bonjour,

pour modifier la propriété d'un bien immobilier financé par un crédit, vous devez obtenir l'accord de votre prêteur car souvent le bien est la garantie du prêt.

autre difficulté, le prêteur préfère conserver le crédit avec 2 coemprunteurs qu'avec un seul.

salutations